



Notes de la séance de la Commission d'établissement de Villamont

6 juin 2019 à 19h00

Bâtiment Villamont

- Parents :** Mme Cherbuin, Mme Cheseaux, M. Crochat, Mme Henzelin
- Professionnels :** Mme Damiano, Mme Henry, Mme Maurer, M. Nicollier, Mme Perrenoud
- Organisations :** M. Asfoure, M. Lüthi, Mme Overney, M. Welté
- Autorités politiques :** M. Kilani
- Excusés/absents :** Mme Avvenenti, Mme Decollogny, M. Delannoy, M. Miauton, M. Orel, Mme Schneider, Mme Winterhalter

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV précédent
3. Points ouverts – Suivi
4. Nouveaux points
5. Comité des délégués – résumé des activités
6. Décisions, suites à donner
7. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction
8. Date(s) et lieu de la (des) prochaine(s) séance(s)
9. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Bienvenue à toutes et à tous.

2. Adoption du PV précédent

Le PV de la séance du 28 mars a été adopté (par circulation email).

3. Points ouverts

Point 67 : Retour sur le café-parents du 6 juin 2019. Thème : STOP, Etat des lieux de la mise en place. 6 parents étaient présents (2 de Villamont, 4 de Saint-Roch). La présentation a été menée par Emilie Perrenoud. Mme Borel (doyenne académique de Saint-Roch) était aussi présente.

La question de l'horaire des cafés-parents s'est posée. Serait-il plus judicieux de les faire en fin de journée plutôt qu'à midi ou d'alterner pour atteindre un maximum de parents ?

Mme Céline Henzelin continue de les organiser l'année prochaine (2019-2020).



Point 68 : Il n'y a eu aucun mail écrit directement à la CET. Les seuls mails reçus avaient pour but d'excuser l'absence d'élèves.

Décision : garder les autocollants sans mettre l'adresse mail, seulement le site web.

Point 69 : Dans les environs de Saint-Roch, il est prévu d'agrandir la zone piétonne de la Rue Pré-du-Marché jusqu'à la placette de jeu.

Villamont : la création de la zone de rencontre du Chemin des Magnolias doit commencer en juillet.

Point 70 : Une lettre a été envoyée par Mme Cherbuin en avril 2019. Il n'y a eu pour le moment aucun retour de la part de Mme Attinger. Il est prévu de la relancer en septembre.

Point 71 : Le groupe Eldora a pris l'initiative de créer un petit concours pour les élèves sur le thème des légumes pour les sensibiliser à une alimentation équilibrée.

Il n'y a pour le moment pas eu de retour de la part de la diététicienne. Nous sommes toujours en attente de sa réponse.

Point 73 : Le flyer pour la soirée des parents de la CET a été approuvé par la Commission moyennant quelques petites modifications. Les parents intéressés à intégrer la Commission ont jusqu'au 14 novembre 2019 pour annoncer leur candidature. Les flyers seront imprimés par Mme Cherbuin.

Point 76 : Soirée « Visions d'Avenir 2020 ». La soirée 2020 aura lieu le 26 mars. L'EPS CF Ramuz quitte l'organisation de l'événement. L'EPS Isabelle-de-Montolieu semble intéressé. Si cela ne devait pas se faire, les organisateurs pensent à approcher l'EPS du Belvédère.

Point 77 : Le projet de rénovation de Saint-Roch devrait être accepté dans le courant de l'automne-hiver 2019. Le projet est de commencer les travaux à l'été 2020. Ceux-ci finiraient en 2022.

La manière dont les classes en rénovation seront remplacées pendant les travaux n'a pas encore été définie clairement. Deux possibilités ont été rapportées : 1. Des *Portakabin* sur le parking des enseignants. 2. Des locaux disponibles dans l'école privée Pierre Viret qui se trouve à proximité du bâtiment de Saint-Roch.

4. Nouveaux Points

La nouvelle Présidente a été choisie. Il s'agit de Mme Hannah Cheseaux. L'actuel Président, M. Olivier Crochat, se propose à la Vice-présidence pour aider à la transition. Nous les remercions tous les deux pour leur engagement.

Résumé séance du Conseil d'établissements (PNI/OCr) :

Les points principaux de la séance ont été :

- a. Le projet 360° : il devrait être adopté cet été (2019) ainsi que le règlement d'application de la loi sur l'enseignement spécialisé. Les 3 points du projet 360° sont
 1. Enseignement spécialisé : Pour les écoles il s'agit principalement de la refonte du système d'aide pour les élèves en 2 catégories :
 - i. Les Mesures Ordinaires (MO) : A l'aide de renforts et d'aides pédagogiques ciblées, les élèves seront dans la possibilité d'atteindre les objectifs du PER et donc d'obtenir un Certificat de fin d'études standard.



- ii. Les Mesures d'aide Renforcées (MR) : En plus des aides et renforts pédagogiques les élèves auront droit à un programme personnalisé. En fin de 11^{ème}, ils pourront prétendre à un Certificat de fin d'études attestant des branches dans lesquelles ils auront été évalués et auront donc atteint les objectifs du PER.
2. L'allophonie : Lausanne est déjà bien pourvue de moyens pour aider ces élèves-là : CREAL, classes d'accueil ainsi que le CIF.
3. Le socio-éducatif : Le SPJ, tout en gardant sa mission actuelle, est investi d'une mission de prévention en milieu scolaire. Cet aspect pose aussi les questions d'avoir des éducateurs en milieu scolaire et de la synergie avec les institutions.
- b. L'école numérique : cela commence dans les petites classes (primaire). L'objectif est d'aider les élèves à savoir utiliser correctement les outils numériques à leur disposition tout en développant leur esprit critique face à ces outils. Il s'agit d'informatique déconnectée. Cet aspect de l'enseignement devrait arriver en 2025 au secondaire.
- c. Le rapport Eggenberger : Il s'agit d'un postulat sur la mise en conformité du parc scolaire lausannois.
Il faut savoir qu'il est prévu que Lausanne devra accueillir 2'600 élèves de plus en 2030 (primaire et secondaire réunis). Cela équivaut à 2-3 établissements complets. On estime le coût de cette augmentation de population d'élèves à 700 millions de francs.

Point 78 : Accueil pré-rentrée. Nous gardons la même formule que les années précédentes.

Point 79 : Dates pour séances année scolaire 2019-2020 (voir ci-dessous).

Point 80 : Organisation de Café-Parents pour l'année 2019-2020 (suite point 67).

Point 81 : Représentation du Quart associatif : demander Maison Quartier Faverges.

5. Comité des délégués

St-Roch : voir PV.

Villamont : voir PV.

6. Décisions, suites à donner

Néant.

7. Admission(s) / démission(s) / changement(s) de fonction

Pour rappel :

- F. Cherbuin et D. Orel annoncent leur démission pour juillet 2019.
- O. Crochat remet le poste de présidence pour juillet 2019.
- Mme Overney annonce sa démission pour juillet 2019. Elle demandera à la maison de quartier de Faverges si quelqu'un souhaite la remplacer.

Nouvelles démissions :

- Mme Avvenenti annonce sa démission pour juillet 2019.
- Mme Kilani annonce sa démission et proposera un remplaçant.

8. Date et lieu des prochaines séances

- Jeudi 12 septembre 2019 : St-Roch (20h00)
- Jeudi 05 décembre 2019 : Villamont (20h00)



- Jeudi 19 mars 2020 : St-Roch (20h00)
- Jeudi 04 juin 2020 : Villamont (19h repas canadien)

9. Divers et propositions individuelles

- Mme Cherbuin pose la question des conséquences de l'arrêt du Tribunal Fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire. M. Nicollier répond en listant ce que cela implique :
 - L'Etat paie :
 - TOUT le matériel scolaire (livres, cahiers, etc.)
 - Les frais des enseignants lors des camps
 - Les parents paient maximum 80.- pour une semaine de camps (cela équivaut aux repas)
 - Les communes prennent à leur charge la différence quand les camps sont obligatoires. Cela équivaut à 1.5 mio pour la ville de Lausanne.
- Mme Cheseaux demande s'il y a eu un retour du PSPS sur la campagne de prévention actuelle sur la consommation de tabac, d'alcool et de drogues des mineurs de 13 à 17 ans. L'école a bien reçu de la documentation. De plus, il y a un protocole existant dans l'établissement si un élève doit se trouver dans un de ces cas. Il y a aussi des interventions ciblées faites dans les classes quand cela s'avère nécessaire.
- Mme Cherbuin tient à dire bravo à Mme Croquelois pour son travail avec les élèves sur le tableau de Mendeleïev.

La séance est levée à 21h00.

Lausanne, le 6 juin 2019

Lausanne, septembre 2019/SEP+S/mtl

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 18 cet@lausanne.ch
--